

-----Message d'origine-----

De : ARONICA, Elvire

Envoyé : mer. 13 juillet 2005 15:38

À : BOUE François (E-mail); DEVIDAS Alain (E-mail); GIRARD Pierre-Marie (E-mail); JEANTILS Vincent (E-mail); KATLAMA Christine; MOLINA Jean-Michel (E-mail); ROUVEIX Elisabeth (E-mail); ROUZIOUX Christine (E-mail); SALMON-CERON Dominique; SOBEL Alain (E-mail); VILDE Jean-Louis (E-mail); WEISS Laurence (E-mail); Dominique SALMON M le Professeur (Adresse de messagerie); EDJEKOUANE Sabrina (Adresse de messagerie); Erik DUSART M (Adresse de messagerie); Jean BARRAUD M (Adresse de messagerie); Jean-Baptiste HAGENMULLER M (Adresse de messagerie); PECQUEUX Laurence (Adresse de messagerie); Philippe SUDREAU M (Adresse de messagerie); PORTENGUEN Francine (Adresse de messagerie); POUMEYROL Valérie (Adresse de messagerie); ROUFFINEAU Montserrat (Adresse de messagerie); WARNIER Marie (Adresse de messagerie) Objet : délivrance des médicaments
Importance : Haute

Bonjour,

Ce mail vise à vous informer que la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés a confirmé à ses services parisiens que les règles de délivrance des médicaments par les pharmaciens - habituellement délivrance, en une seule fois, pour une durée maximale de 4 semaines ou un mois selon le conditionnement - sont, comme il est d'usage, susceptibles d'être appliquées avec souplesse en période estivale ; ceci, pour éviter toute interruption de traitement en cas de séjour à l'étranger. Je vous remercie par avance d'en informer les pharmaciens et médecins prescripteurs des établissements de votre CISIH. Recevez l'expression de mes sincères salutations.

Dr Elvire Aronica

Ministère de la santé et des solidarités

Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS)

Sous direction de la qualité et du fonctionnement des établissements

(SDE) Bureau qualité et sécurité des soins en établissements de santé

(E2) 14 avenue Duquesne

75 007 Paris

tel : 01 40 56 52 77